



CENTRALE  
CANINE

## Commission Nationale Education et Activités Cynophiles

Président Jean Claude Métans

GSM 00 33 (0) 6 07 38 33 07

E-mail : [jc.metans@gmail.com](mailto:jc.metans@gmail.com)

COMMISSION  
NATIONALE  
EDUCATION  
ET ACTIVITÉS  
CYNOPHILES

Compte rendu de la Réunion de la C.N.E.A.C.

Mercredi 13 mars 2019 à 9 heures 30

**A la Société Centrale Canine**

**155 Avenue Jean Jaurès (93535) AUBERVILLIERS**

### Membres présents :

M. Jean Claude METANS (Président)

Mmes Arlette CATTOEN (secrétaire adjointe) – Hélène FOURCOT-AGNIEL -  
Maryannic JOURDEN

MM. Daniel SCHWARTZ - René RAUWEL (secrétaire général) – Gérald DELALANDE  
- Jean-Denis DEVINS - David POWELL – Alain VELAY

Excusés : Mesdames Isabelle DESMOULIN - Laure Gaëtane FAURE

MM : Michel MOTTET - Alexandre BALZER

### L'ordre du jour est rappelé et abordé

- + Communication du président
- + Examen des points particuliers
- + Propositions des G.T. :
- + G.T. Juges : Responsable René RAUWEL
- + G.T. Dog-dancing, obéytmée
- + G.T. Chiens Visiteurs
- + G.T. AGILITY : Responsable Maryannic JOURDEN
- + G.T. Chiens Attelage : Responsable Gérald DELALANDE
- + G.T. Informatique et Licence Responsable Jean-Denis DEVINS
- + G.T. Formation. Responsable Alexandre BALZER
- + G.T. Cani-cross : Responsable Alain VELAY
- + G.T. AGILITY : Responsable Maryannic JOURDEN
- + G.T. FRISBEE : Responsable Hélène FOURCOT-AGNIEL
- + G.T. FLYBALL : Responsable Isabelle DESMOULIN
- + Grands Evénements : Responsable Arlette CATTOEN
- + Questions diverses

Communication du président :

Bienvenus à toutes et tous.

Merci à vous pour votre venue pour cette première réunion de l'année. C'est avec plaisir et un grand honneur que nous fait notre président de fédération Michel MOTTET de se joindre à nous quelques instants pour l'ouverture de notre réunion, pris par d'autres occupations dues à sa fonction, il ne pourra pas rester avec nous pour nos travaux

Je dois excuser plusieurs absents : Isabelle DESMOULIN, Laure Gaëtane FAURE, Alexandre BAUDER, Eric TRIVELLIN (démissionnaire)

Point sur l'activité 2018 de la Commission Nationale d'Education et d'Activités Cynophiles

L'activité CNEAC au cours de cette année passée a connu une évolution favorable dans la quasi-totalité de nos disciplines. Notamment l'éducation Canine ; 379 stages ont été réalisés ce qui représente plus de 7 000 participants accueillis au cours des diverses activités de ce GT. Le soutien financier CNEAC/SCC au clubs pour cette activité a représenté une somme de plus de 33 000 Euros

Nous avons connu quelques changements et réaménagement au sein des groupes de travail notamment dans le GT Fly-Ball.

Le travail est conséquent et se fait en bonne intelligence. Le nombre de licenciés a augmenté régulièrement au cours ces dernières années et a poursuivi une légère progression en 2018. Il nous faut continuer nos efforts pour le développement de toutes nos disciplines, je sais pouvoir compter sur vous et vous en remercie.

Vous pourrez découvrir à la lecture du tableau ci-dessous l'évolution de nos licences, éditées par les services informatiques de la SCC en collaboration étroite avec notre groupe de travail informatique et licences pour l'intégration dans nos bases. Certaines disciplines ont peiné un peu et nous devons accentuer nos efforts pour leur développement.

#### ACTIVITES LICENCES 2017 - 2018

Chiffres obtenus à partir des disciplines déclarées pratiquées par les licenciés

		Jeunes	Adultes	Total	Femmes	% Femmes	Hommes	% Hommes
<b>Education</b>	2017	338	9 096	9 434	6 063	64,27%	3 371	35,73%
	2018	500	9 085	9 585	5 960	62,18 %	3 625	37,81 %
<b>Agility</b>	2017	549	11 844	12 393	7856	63,39%	4537	36,61%
	2018	779 *	11 414	12 193	7 477	61,32 %	4 716	38,68 %
<b>Dog Dancing</b>	2017	52	1 491	1 543	1 209	78,35%	334	21,65%
	2018	63	1 366	1 429	1 098	76.84 %	331	23.16 %
<b>Frisbee</b>	2017	18	618	636	208	32,70%	428	67,30%

	2018	25	522	547	330	60,33 %	217	39,67 %
<b>Fly-Ball</b>	2017	43	1331	1 374	916	66,67%	458	33,33%
	2018	56	1 247	1 303	813	62,40 %	490	37,60 %
<b>Canicross</b>	2017	49	1027	1 076	622	57,81%	454	42,19%
	2018	84	981	1 065	599	56,24 %	466	43,76 %
<b>Attelage</b>	2017	2	280	284	165	58,10%	117	41,20%
	2018	4	264	268	150	55,97 %	118	44,02 %
<b>Chiens visiteurs **</b>	2017	0	1844	1 844	1389	75,33%	165	24,67%
	2018		1946	1 946	1 430	73,56 %	51	26,44 %

\*Du fait de l'intégration des J 18

\*\* 1 070 cartes Chiens Visiteurs ont été attribuées en 2018

## 2°) Points particuliers à examiner par la commission :

**2.1** Accord de la commission pour le renouvellement Tee shirts pour les grands événements

**2.2** Rappel partenariat animo-concept : Présence confirmée de la Société Animo Concept lors de nos différentes finales et Grands Prix

**2.3** Partenariat Equipe de France Agility : Partenariat Royal Canin pour les différentes tenues des équipes A.W.C. et E.O. Se rapprocher de la Société Royal Canin pour un éventuel partenariat pour l'équipe E.O.J.

**2.4** Présentation des équipes de France 2019 (E.O. et A.W.C.) lors du prochain championnat de France d'agility qui se déroulera les 9 et 10 juin prochains à LAMOTTE BEUVRON. Présence obligatoire de l'ensemble des équipes sélectionnés pour l'E.O. et l'A.W.C. Prévoir environ 1 heure dans le planning du Championnat de France (Prévoir quelques haies – 1 slalom et un tunnel rigide pour cette présentation). Le verre de l'amitié prévu pour clôturer cette présentation.

**2.5** Des pistes de réflexions seront lancées par le G.T.A. pour sensibiliser l'ensemble des acteurs de l'agility sur le bien-être animal

**2.6** Page Facebook des juges CNEAC : Créée pour être une page d'échanges entre les juges, cette page est depuis quelque temps polluée par des posts et échanges n'ayant aucun rapport avec la fonction de juge de la S.C.C discipline agility, la Commission propose de fermer définitivement cette page. De même concernant la page facebook de la Commission, il est demandé de ne laisser circuler aucun commentaire désobligeant voire insultant sur cette page.

**2.7** Site pour le GPF 2020 : La commission propose dans un premier temps de se rapprocher des responsables du prochain Championnat de France à LAMOTTE BEUVRON pour éventuellement pérenniser ce lieu pour plusieurs années.

**2.8** Site Championnat de France des jeunes 2019 et 2020 – La Commission propose de se rapprocher comme pour cette année 2019 de COURCORONNES en Ile de France.

**2.9** Point sur le concours canicross Wamiz-Run 2019 : Se déroulera le Dimanche 31 mars 2019 à VINCENNES

**2.10** Représentation CNEAC aux journées portes ouvertes les 22 et 23/06/19 au 132 BCAT à SUIPPES – Un stand de la C.N.E.A.C sera tenu lors de ces portes ouvertes. Les disciplines Attelage – Flyball – Dog-dancing-Obérythmée seront également présentes.

**2.11 Amélioration des garanties assurance licences :** La Commission donne son accord pour la négociation d'un avenant pour l'amélioration des garanties, ainsi que pour un éventuel contrat assurance individuelle pour les bénévoles des clubs.

**2.12 Prochaine réunion de commission** le 4 juillet 2019 à la SCC

### **GROUPE DE TRAVAIL JUGES**

**Responsable du Groupe : René RAUWEL**

**Propositions :**

**Proposition Jury pour la Finale du Championnat de France 2019 :**

Championnat de France Agility LAMOTTE BEUVRON 9 et 10 juin 2019

**Mesdames** Linda BOURASSE - Ana BELTRAN BUSTAMANTE (Espagne)

**Messieurs** Eric COURANT – David DESOUBRIE

**Proposition Jury pour la Finale du Grand Prix de France d'Agility 2019**

Grand Prix de France d'Agility LAMOTTE BEUVRON 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2019

**Mesdames** Vanessa IMBERT – Mélanie THEAULT

**Messieurs** Roger DUPONT – Dominique PRIN – Philippe WATTECAMPS

**Proposition Jury pour la Finale du Trophée d'Agility par Equipes 2019 :**

Trophée d'Agility par Equipes TOULOUSE 10 et 11 août 2019

**Messieurs** Jacques DAYAN – Dominique FAVRE – Gérard GERY – Michel PERAIN

**Proposition Jury pour la Finale du Grand Prix de France d'Attelage 2019**

Grand Prix de France d'Attelage SAINT DIZIER 7 et 8 septembre 2019

**Examineur : Monsieur DALLIERE** Patrick

**Proposition Jury pour la Finale du Grand Prix de France de canicross 2019**

Grand Prix de France de canicross plateau de Beille 13 et 14 juillet 2019

**Directeurs de course : Messieurs** Philippe ESPIRITUSANTO - Olivier DELZENNE

**Proposition Jury pour la Finale du Grand Prix de France de flyball 2019**

Grand Prix de France de Flyball - Club Rochelais du Chien de Travail à LAGORD, près de LA ROCHELLE le dimanche 13 octobre 2019.

**Madame** Virginie HOUYOUX

**Monsieur** Serge RAFIN

**Proposition Jury pour la Finale du Grand Prix de France de Dog-Dancing-Obérythmée 2019**

Grand Prix de France de Dog-Dancing-Obérythmée à BRESSUIRE (79)

Agility Club de Terves 19 et 20 octobre 2019

**Mesdames** Brigitte GRIFFOULIERE - Patricia RICHER – Monika GEHRKE (Allemagne)

Grietje WAGENAAR (Hollande)

**Concours Jugés par des Juges étrangers : Application du règlement Français**

Notamment sur :

La règle des 300 passages maximum par week-end

Le respect de la règle dite "6-8" (voir chapitre 4.2 du règlement).

Point sur les juges n'ayant pas officiés depuis 5 ans : Après accord de la S.C.C. les Juges n'ayant pas officié depuis 5 ans seront retirés définitivement de la liste des juges de la S.C.C.

#### **Accord la commission à l'ensemble de ces propositions**

#### **GROUPE DE TRAVAIL DOG-DANCING-OBÉRYTHMÉE**

**Responsable du Groupe :**

**Propositions :**

Laure Gaétane FAURE souhaite toujours faire partie du GT mais souhaite être remplacée à sa tête par Madame Corinne MEDAUER qui sera la déléguée SCC pour la FCI  
La commission donne son accord à cette nomination. Il sera demandé à Madame C. MEDAUER pour 2020 ne pas cumuler comme par le passé les fonctions de responsable du G.T. et de coach.

**Dernière minute :** Le GT propose que la France se porte candidate pour l'organisation du championnat du monde de Dog-Dancing Obérythmée dans le cadre de l'exposition Européenne de la FCI qui se tiendra en France en 2022.

#### **Accord la commission sur ces propositions**

#### **GROUPE DE TRAVAIL CHIENS VISITEURS**

**Responsable du Groupe :**

Le Président fait part à la commission de la démission de Eric TRIVELLIN de son poste de responsable du G.T.

La procédure de choix d'un nouveau responsable de ce G.T. sera mise en place prochainement

Après communication téléphonique et rencontre du président avec Monsieur André Martin, membre du GT, celui-ci donne son accord pour en prendre la responsabilité. Les membres de la commission consultés par mail le 10 avril émettent un avis favorable.

Suite à cet avis favorable de la Commission Monsieur André MARTIN communique la composition du nouveau GT chiens visiteurs :

Responsable du G.T. : Monsieur André MARTIN –  
Membres : Mesdames Florence PUGET – Yvette ZERR  
Monsieur Philippe BLANC

**Propositions :**

Dotation d'une laisse d'un mètre en tissu aux couleurs de la CNEAC  
Confection d'un autocollant promotionnel de la discipline.

#### **Accord la commission à ces propositions**

#### **GROUPE DE TRAVAIL AGILITY**

**Responsable du Groupe :** Maryannic JOURDEN

**Propositions :**

**SELECTIFS EUROPEAN OPEN JUNIOR (EOJ) :** [REGLEMENT 2020](#)

**GRAND PRIX DE FRANCE d'AGILITY 2019 :** [REGLEMENT 2019](#)

**CHAMPIONNAT DE France d'AGILITY 2019 JUNIORS :** [REGLEMENT 2019](#)

## CONSULTATION ET AXES DE TRAVAIL GTA POUR 2020 : LE DOCUMENT

- Dates à retenir 2020-2021
- ✓ Championnat de France Agility : 13-14 juin 2020
- ✓ Trophée Agility par équipes : 8-9 août 2020
- ✓ Championnat de France Junior Agility : 24-25 octobre 2020
- ✓ Grand Prix de France Agility : 28-29 novembre ou 5-6 décembre 2020
  
- ✓ Sélectif E.O. – AWC n°1 : 22-23 février 2020
- ✓ Sélectif E.O. – AWC n°2 : 28-29 mars 2020
- ✓ Sélectif E.O. – AWC n°3 : 25-26 avril 2020
  
- **E.O.J. 2020**
- ✓ Sélectif European Open Junior n°1 : 26 et 27 octobre 2019
- ✓ Sélectif European Open Junior n°2 : 11 et 12 avril 2020
  
- **E.O.J. 2021**
- ✓ Sélectif European Open Junior n°1 : 24 et 25 octobre 2020
- ✓ Sélectif European Open Junior n°2 : 03 et 04 avril 2021
  
- ✓ Séminaire des juges agility : 6-7 juin 2020 (date bloquée au calendrier 2020 pour l'ensemble des concours discipline Agility).

### Divers :

- Subvention EOJ 2019 Jeunes : pas de bus cette année car l'EOJ est en Suisse. Possibilité de transférer l'argent alloué au bus sur les tenues des jeunes
- Changement de grade entre sélectif et finale : Les équipes qualifiées en grade 2 (ou grade 3) lors d'un sélectif concourent dans ce même grade lors de la finale correspondante, et cela même si un changement de grade a eu lieu entre le sélectif et la finale correspondante.
- Proposition Laetitia BATAILLE Intervenant MAG1 – MAG2
- Proposition d'intégrer Madame Isabelle KERFURIC au sein du GTA en tant que conseiller technique pour les Handis.

**Accord la commission à l'ensemble de ces propositions**

### **GROUPE DE TRAVAIL FRISBEE**

**Responsable du Groupe : Hélène FOURCOT-AGNIEL**

### **Propositions :**

Lors de la réunion du 15/11/18 le souhait de programmer une formation propre aux intervenants CNEAC Frisbee a été évoquée. Ainsi qu'une demande de prise en charge (non chiffrée à ce moment-là)

Afin de développer le frisbee au sein de nos clubs SCC, il est indispensable de former des intervenants en s'appuyant sur des compétiteurs et eux même formateurs dans d'autres fédérations, voir des professionnels.

\*Un premier weekend est programmé les 23 et 24 mars 2019 afin de permettre à nos futurs intervenants d'être sollicités rapidement par nos clubs. Seule date disponible de Yannick Thoulon à fin 2019. Suite à cette 1<sup>ère</sup> formation les intervenants pourront être sollicités par les clubs en ayant bien sûr fait leur demande via leur CTT et la demande officielle comme toute formation.

Contenu de cette formation qui sera ensuite proposée pour l'initiation dans nos clubs :

Jour 1

- motiver ou canaliser un chien
- apprendre à enchaîner
- apprendre à attraper
- éviter les automatismes

Jour 2

- règlement frisbee et le point sur les disciplines
- Apprendre et enseigner les différents lancers
- travail des figures sur le plat
- évaluation des intervenants avant validation de chaque (par Yannick et moi-même)

\*Un second weekend sera programmé mi-octobre sur le côté sécurité et protection du chien, animé par Sven Van Driessche lui-même joueur international et arbitre de frisbee

Le GT demande la prise en charge en totalité du cout de l'intervention du formateur ainsi que leur frais kilométriques et leur hébergement éventuel.

Et la possibilité de la prise en charge à hauteur de 130€ maxi par intervenants formés. (Sur présentation de justificatifs (facture hôtel 1 nuitée, ticket essence))

#### **Evaluation de la formation du 23 et 24 mars :**

Yannick Thoulon organisera la formation sur son terrain (pas de frais de route ni hébergement pour elle)

<b>Formation frisbee</b>	<b>23 et 24 mars 2019</b>			
	Indemnité Km	0	0	0 €
	Frais organisation sur justificatifs (maximum 300.00 €)	1	300	300 €
	Maximum pris en charge par CNEAC	12	130	1 560 €
<b>Total</b>				<b>2 010 €</b>

Entre 10 à 12 personnes

#### **La commission donne un avis favorable pour une subvention de 2500.00 €**

900.00 € à titre exceptionnel pour lancer la discipline

1560 € pour la formation des 23 et 24 mars 2019

#### **Formation Frisbee sur le site CNEAC**

Le GT demande la création de la formation initiation frisbee sur le site avec comme programme :

Durée : une journée (à confirmer) maxi 12 personnes

- motiver ou canaliser un chien
- apprendre à enchaîner
- apprendre à attraper
- éviter les automatismes
- Apprendre les différents lancers
- travail des figures sur le plat

#### **Arbitres de frisbee**

Une remise à niveau semble indispensable pour une grande partie, voir éventuellement lors d'une rencontre. Surtout sur le jugement en freestyle.

Et en fonction du développement de cette discipline dans nos clubs former de nouveau arbitre.  
Remise à niveau à organiser.

### **Organisation d'une rencontre à l'étude**

#### **Accord de la commission à l'ensemble de ces propositions**

#### **GROUPE DE TRAVAIL CHIENS d'ATTELAGE**

Responsable du Groupe : Gérald DELALANDE

Propositions :

#### **GPF 2019 St Dizier**

Monsieur DALLIERE Patrick comme examinateur du GPF 2019 à St Dizier

#### **GROUPE DE TRAVAIL INFORMATIQUE et LICENCES**

Responsable du Groupe : Jean-Denis DEVINS

Propositions :

Licence :

- Epurer les écrans de saisie afin de ne garder que les éléments indispensables
- Ajouter un fac-similé de licence sur l'espace CNEAC du licencié
- Rendre l'impression du visuel plastique optionnel
- Modifier la classe pour s'orienter vers une grille tarifaire

#### **Accord de la commission à l'ensemble de ces propositions**

#### **GRANDS EVENEMENTS**

Responsable Madame Arlette CATTOLIN

Propositions :

- Achat de banderoles personnalisées pour toutes les finales et Grands Prix 2019
- Achat 2 oriflammes à mettre de chaque côté du podium lors de la remise des prix

#### **Accord la commission à ces deux propositions**

#### **GROUPE DE TRAVAIL FORMATION – EDUCATION – ECOLE DU CHIOT**

Responsable du Groupe : Monsieur Alexandre BALZER

Compte tenu de nombreux stage de formation éducation effectués, Le livret de moniteur en éducation canine édition 2016 est quasiment épuisé une nouvelle impression (2019) doit être faite après quelques petites actualisations.

#### **GROUPE DE TRAVAIL FLYBALL**

Responsable du Groupe : Madame DESMOULIN Isabelle

Propositions :

1) Création de la fonction de commissaire de ligne et commissaire principal de tournoi



Actuellement, très peu de juges de flyball SCC sont encore actifs.

Bien que ceux-ci répondent un maximum présent pour juger des tournois de flyball, leurs éloignements géographiques entraînent des frais trop importants pour les tournois. Ces tournois, quasiment toujours déficitaires se voient annulés si les équipes inscrites sont peu nombreuses, ce qui est regrettable et démoralisant pour les organisateurs comme pour les compétiteurs.

- Nous souhaitons mettre en place deux nouvelles fonctions :
- Commissaire principal : sera la personne qui arbitrera le tournoi
- Commissaire de ligne : actuellement appelé "juge de ligne" dans le règlement
- Un cursus de formation de ces deux fonctions de commissaires sera mis en place uniquement dédié au flyball et accessible à tout licencié CNEAC.

Nous souhaitons que ces commissaires principaux ou commissaires de lignes puissent également participer aux tournois où ils officient. Il leur sera demandé d'arbitrer les divisions où ils ne peuvent pas. Dans le cas d'un tournoi avec une seule division, une alternance d'arbitrage se fera entre les commissaires présents, Un commissaire principal sera alors désigné pour garantir et valider les résultats du tournoi.

Les commissaires de tournois n'auront pas d'indemnités mais le club organisateur pourra leur proposer des avantages (repas, réduction sur les engagements, etc. ...) qui seront précisés dans le cahier des charges d'organisation d'un tournoi.

Le GTF va proposer deux modules de formation dédiés au flyball qui seront intégrés dans les formations officielles de la CNEAC.

Ces formations seront accessibles au plus grand nombre afin de permettre une couverture nationale suffisante pour organiser des tournois.

Concernant la formation de commissaire de ligne, la responsable du GTF va être formée fin mars par des formateurs compétents allemands de la VDH.

Elle sera responsable de former les futurs intervenants de cette fonction.

Les modalités et contenu de formation des commissaires principaux seront définies par le GT flyball avec l'aide de formateurs officiels de la VDH (Allemagne) et de la SRSB (Belgique),

Mme Jacqueline Garrigue, juge flyball et membre du GTF assurera la pertinence du contenu par rapport aux formations actuelles des juges

## **2) Mise en place de différents types de tournois :**

### **1. Des tournois type « Tournois des Grandes Régions » :**

Le découpage territorial sera le même que celui existant au niveau de l'agility. Un regroupement de ces grandes territoriales est possible. L'accord des différents CTT devra être demandé.

Ces tournois seront inscrits au calendrier et seront ouverts à tous les flyballeurs Français et étrangers.

Deux classements devront être faits : un classement général et un classement ne tenant compte que des équipes dont tous les participants sont licenciés CNEAC dans les territoriales organisatrices.

### **2. Des tournois d'entraînement appelé Training Fly:**

Ces tournois autorisent les aides humaines et artificielles lors des courses. Ils sont conçus à la fois pour permettre à des équipes d'améliorer les passages de leurs chiens et pour permettre à des chiens débutants de concourir pour la première fois en condition tournoi avec les aides canalisantes et sécurisantes.

Les tournois training Fly seront inscrits au calendrier et ouverts aux licenciés CNEAC. Les chiens devront être détenteurs du CAESC ou du CSAU mais le Pass Fly ne sera pas obligatoire pour s'inscrire.

Dans certains clubs, les sections n'ont pas la possibilité de travailler les chiens en condition tournoi et n'ont pas toujours assez de chiens pour travailler sur deux lignes. Ces tournois vont permettre de se mettre en conditions concours et d'entraîner les chiens pour leur futur Pass Fly.

Le GTF va définir les règles de fonctionnement de ce type de tournois. Des tests sont prévus dans différents clubs d'ici la fin du 1<sup>er</sup> semestre.

### **3) Mesure des chiens :**

Le GTF souhaite mettre en place la mesure des chiens au cubitus selon les modalités définies dans le règlement FCI.

Une mise en place informatique est nécessaire. Dès que celle-ci sera réalisée et que les personnes autorisées à effectuer le mesurage se seront équipées d'outil de mesure, les mesures pourront être faites.

#### Extrait du règlement :

"Les chiens désirant obtenir une hauteur de saut inférieure à 35 cm doivent être mesurés par deux juges différents avec un résultat identique avant que la mesure finale de la hauteur de saut ne soit accordée."

Lors de la mesure, un seul conducteur par chien est autorisé dans l'espace de mesure".

Seuls les juges FCI de flyball et les futurs commissaires principaux CNEAC auront l'autorisation de mesurer les chiens.

### **4) Pass-Flyball :**

A la liste des jurys du pass-flyball, nous souhaitons rajouter une catégorie de personne :

- les membres du GT Flyball

Suite à des remarques pertinentes de plusieurs membres du jury du pass-flyball, le GTF travaille l'amélioration du barème de notation et le type d'épreuve demandée aux candidats à ce diplôme. Les évolutions souhaitées seront proposées lors d'une prochaine commission CNEAC.

### **5) Cahier des Charges et déroulement des tournois :**

Le GTF travaille sur un nouveau Cahier des Charges d'organisation des tournois.

Il y sera notamment stipulé que les prix d'engagement demandés devront être un prix d'engagement par équipe et non plus par concurrent. Ce prix devra être unique, c'est à dire qu'il ne devra pas être différent selon le nombre de réserviste dans une équipe et devra intégrer le montant des 1€ reversé à la SCC.

Le GTF travaille avec le CNL afin de modifier PROGESCO et de pouvoir proposer les différents types d'épreuve (Run Robin, Speed Trial, double élimination) qui sont dans le règlement.

La course au temps actuelle s'apparente au Speed Trial et se verra donc remplacée.

D'autres évolutions sont également souhaitées pour se rapprocher du règlement FCI : utilisation du temps de référence, mise en place du break out.

Les modalités de composition des divisions seront également revues.

Le GTF s'assurera qu'une communication soit faite à destination des flyballeurs, des juges et des futurs commissaires pour accompagner ces différentes évolutions.

### **6) GPF Flyball 2019**

Le GPF 2019 se déroulera au Club Rochelais du Chien de Travail à LAGORD, près de LA ROCHELLE le dimanche 13 octobre 2019.

Les juges proposés sont Virginie HOUYOUX et Serge RAFIN.

Le GTF souhaite promouvoir au maximum les équipes de 4 chiens, seule catégorie existant dans les autres pays.

En 2018 les équipes de 3 avec remplaçants ayant été majoritaires, le GTF souhaite les supprimer pour 2019.

En revanche les équipes de 2 seront réintroduites pour permettre aux clubs ayant peu de chiens de participer.

Nous encourageons la mixité des équipes.

Pourront donc s'inscrire les licenciés CNEAC 2019 :

- En équipes de 2 chiens + 1 réserviste – pour encourager et accueillir les territoriales où le flyball est encore peu développé
- En équipes de 4 chiens + 2 réservistes – voir sélectif FOWC

Nous souhaitons pouvoir accueillir des équipes étrangères aux GPF 2019 et futurs.

Dans ce cas, deux classements auront lieu : un classement général et un classement des équipes CNEAC

Pour l'organisation des GPF 2020 et 2021, des propositions de candidatures peuvent déjà être adressées au GTF.

## 7) FOWC 2020 :

En 2020 aura lieu la 2ème Flyball Open World Cup. Le lieu et la date sont en cours de validation au sein de la FCI.

Pour la sélection des équipes de flyball françaises candidates à la FOWC, le GT a décidé de prioriser les 5 équipes de 4 chiens ayant les 5 meilleurs chronos établis au GPF 2019 et disposées à participer à cette compétition.

Il sera possible de modifier la composition de l'équipe sous réserve de conserver au minimum 3 chiens ayant concourus lors du GPF 2019. Une liste d'attente sera établie.

Le GTF réfléchit à l'organisation d'un week-end d'entraînement en commun pour début d'année 2020.

**Accord de la commission à l'ensemble de ces propositions**

## **GROUPE DE TRAVAIL CANICROSS**

**Responsable du Groupe : Alain VELAY**

### **Propositions**

Règles Techniques et de Sécurité des sports de traineau à chiens, de ski-joëring, de bike-joëring et de canicross applicables aux manifestations en France conformément l'article R331-19 du code du Sport <https://www.ffst.info/wp-content/uploads/2014/06/REGLEMENT-TECHNIQUE-DE-SECURITE-FFST-janvier-2018.pdf>

Les licenciés CNEAC qui souhaitent participer à des courses organisées par d'autres fédérations doivent OBLIGATOIREMENT faire vacciner leur chien.

Les vaccinations « obligatoires » sont celles :

- contre la rage,
- le parvovirus
- la maladie de Carré,

- l'hépatite de Rubarth,
- la leptospirose
- et les toux des chenils (virus bordetella parainfluenza, adenovirus2 canin).

### Formation Directeurs de course

Le stage organisé début février à Blagnac a été une réussite. Les 10 stagiaires ont réussi avec succès la formation initiale.

Mme CADENE-SCHULIK Laurène (BAS-RHIN)  
 Mme GROSSHOLTZ-BOURGINE Stéphanie (BAS-RHIN)  
 Mme Sophie ROUSETTE (haute Garonne)  
 M. DEBERGUE Jean-Marc (Bourgogne)  
 M. DELEPEAU Guy (Bourgogne)  
 M. Pascal METIVIER (Gironde)  
 M. Bruno MEYER (landes)  
 M. Jérôme PUIG (Haute Garonne)  
 M. Sébastien PUJOL (Haute Garonne)  
 M. ROSELIER Patrice (Midi Côte d'Azur)

### Cursus de formation Directeurs de Course

Effectuer 2 assessorats avec un DC qualifié (2 assessorats minimum avec évaluation positive)

Demander nomination en tant que Directeur de course stagiaire

- Nomination Directeur de course stagiaire : demande au GT/ accord CNEAC/validation SCC

La durée du stage est de 2 ans

Ils peuvent juger seul durant 2 ans avec 2 courses minimum avant de demander leur nomination en tant que Directeur de course qualifié.

- Nomination Directeur de course Qualifié : demande au GT/ accord CNEAC/validation SCC

### Sujets de réflexion du G.T. :

- Ajout du skijoring
- Rendre le CAESC obligatoire pour pratique de la discipline : Cela ne sera possible qu'à partir du moment où l'inscription en ligne sera effective à partir de l'outil informatique.
- Création d'une catégorie intermédiaire (enfant/junior)
- Point sur le Concours Cani-Cross CNEAC à la WAMIZ RUN le 31 mars 2019
- **Accord de la commission à l'ensemble de ces propositions**
- 

L'ordre du jour ayant été traité, le Président lève la séance à 16 heures

Prochaine réunion de la commission fixée au 4 juillet 2019 au siège de la S.C.C.

\*\*\*\*\*

### **GROUPE DE TRAVAIL AGILITY**

Responsable Madame Maryannic JOURDEN

# SELECTIFS EUROPEAN OPEN JUNIOR (EOJ) REGLEMENT 2020

Ce règlement régit les sélections de l'Équipe de France Junior à l'European Open junior d'Agility de la FCI. Les sélections sont organisées autour de deux sélectifs se déroulant chacun sur un week-end, sur des parcours de technique et de vitesse appropriées. Un système à points est utilisé pour cette sélection. L'European Open étant ouvert à tous les chiens, il en va de même pour les deux sélectifs qui sont régis par le règlement d'agility de la FCI, étendu par les règles spécifiques précisées dans cette section.

## 1. Règles spécifiques

---

### 1.1. Classes de compétition

*Règlement FCI/EOJ 2018 (en attendant le règlement FCI/EOJ 2019) :* L'European Open d'Agility Junior est ouvert à tous les chiens, qu'ils soient inscrits ou non sur un livre des origines ou annexe reconnu par la FCI.

Il est réservé aux conducteurs de 18 ans et moins, répartis en trois classes (qui sont les mêmes qu'en France mais sous des appellations différentes) :

- U 12 (Under 12) qui correspond à J11
- U 15 (Under 15) qui correspond à J14
- U 19 (Under 19) qui correspond à J18

### 1.2. Catégories

Les chiens sont répartis selon les catégories de la FCI définies par la mesure des tailles au garrot :

- . La catégorie S : chiens plus petits que 35 cm.
- . La catégorie M : chiens de 35 cm et plus petits que 43 cm.
- . La catégorie L : chiens de 43 cm et plus.

Les chiens en limite de taille seront toisés, sauf les chiens ayant déjà été toisés officiellement à l'European Open, à l'European Open Junior, au Championnat du Monde ou bien au sélectif EOJ. Tout chien inscrit dans une catégorie qui ne correspond pas à sa taille ne pourra concourir que dans la catégorie relative à sa taille.

### 1.3. Classements

Les classements élémentaires sont effectués **conformément au règlement d'agility de la SCC**, c'est-à-dire par l'ordre des critères suivants et par ordre croissant dans chaque critère : nombre de pénalités totales ; temps réalisé.

**Dans chaque épreuve, le TPS est déterminé à partir de la moyenne des temps réalisés par les 3 chiens les mieux classés dans la catégorie (en tenant compte des seules pénalités de parcours)**

- Majorée de 15% pour les J18 et J14.
- Majorée de 20% pour les J11.

Si moins de 3 chiens sont classés, on prend la moyenne des temps des chiens classés majorée de 15% pour les J14 et J18, majorée de 20% pour les J11.

Pour chaque chien dans le classement, on attribue le nombre de points suivant :

Classement	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Nombre de points	5078	4299	3639	3080	2607	2207	1868	1581	1338	1133	959	812	687	581	492

Classement	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
Nombre de points	416	352	298	252	214	181	153	129	109	93	78	66	56	47	40

Le classement final est obtenu par ordre décroissant du nombre de points total obtenu sur les trois épreuves par chaque équipe. Les ex-aequo sont départagés en plaçant en premier l'équipe dont la somme des temps obtenus sur les trois épreuves est la plus petite. Si, au seuil de sélection, l'égalité persiste après l'étape précédente, les chiens sont départagés par le responsable CNEAC.

#### 1.4. Affichage des résultats

Les résultats doivent être affichés à la fin de chaque épreuve.

Les réclamations éventuelles doivent être portées dans les 20 minutes suivant l'affichage.

Les résultats complets sont affichés au plus tard 20 minutes après ceux de la dernière manche et, dans tous les cas, avant la remise des prix.

#### 1.5. Litiges

Les litiges sont réglés par le juge et le responsable CNEAC.

## 2. Organisation

---

Un sélectif se déroule sur deux jours consécutifs, samedi et dimanche.

### 2.1. Conditions de participation

#### Pour l'EOJ 2020

- **1er sélectif** : Voir règlement Championnat de France Junior 2019
- **2<sup>ème</sup> sélectif** : Pour chaque chien engagé, il faut être détenteur d'une licence jeune de la SCC/CNEAC en cours de validité.
  - J11 : être en grade 2
  - J14 : être en grade 3 ou avoir obtenu dans l'année calendaire précédente 3 excellents en agility 2 (pour un conducteur dans l'année de ses 12 ans, la condition d'accès est la même que pour la classe Junior 11).
  - J18 : être en grade 3 ou avoir obtenu dans l'année calendaire précédente, 3 excellents en agility 2

### 2.2. Inscription

Les inscriptions auront lieu à l'aide du système d'inscription en ligne de la CNEAC.

Le jeune conducteur ne peut s'inscrire et concourir qu'avec au maximum deux chiens.

Un même chien ne peut être conduit que par un seul conducteur.

Numéros des concurrents : des numéros sont remis aux concurrents avant les épreuves, sur présentation de la licence.

### 2.3. Epreuves

Un sélectif se joue sur 3 épreuves : 2 agility et 1 jumping dans les classes d'âge définies par la FCI (avec des parcours différents pour chaque classe).

## 3. Procédures de sélection

---

### 3.1. Sélection

#### a) Classement

Le classement est obtenu en additionnant, pour chaque chien :

- les points obtenus sur deux meilleurs résultats des quatre épreuves d'agility des sélectifs

Et

- les points obtenus sur le meilleur résultat des deux épreuves de jumping des sélectifs

NB. Pour une équipe ne faisant qu'un seul sélectif sur les deux proposés, les « meilleurs résultats » seront en fait les trois résultats obtenus lors de ce sélectif.

b) En cas d'égalité de points à l'étape précédente (et uniquement dans ce cas), le classement est effectué selon la somme des points obtenus sur l'ensemble des huit épreuves. Si, au seuil de sélection, l'égalité persiste après l'étape précédente, les chiens seront départagés par un tirage au sort.

#### b) Sélection

Le quota de places par catégorie est déterminé de la façon suivante par rapport au quota total alloué à la France :

*Les quotas de places par classe et par catégorie accordés à la France seront définis dès que le règlement FCI/EOJ 2019 sera publié.*

Les conducteurs doivent accepter ou non leur sélection le soir du sélectif. Un conducteur qui refuse sa sélection libère sa place pour le prochain conducteur dans le classement et ainsi de suite jusqu'au remplissage du quota.

### 3.2. Liste d'attente

Une liste d'attente est établie pour chaque catégorie selon les mêmes règles de classement que pour la sélection. Ces chiens pourront se voir attribuer une place à l'European Open Junior dans les cas suivants :

- . Désistement d'un chien sélectionné.
- . Attribution de places supplémentaires à la France (quota défini par la CNEAC).

Les conducteurs doivent accepter ou non leur place en liste d'attente le jour du sélectif. Un conducteur qui refuse sa place en liste d'attente libère sa place pour le prochain chien dans le classement et ainsi de suite jusqu'au remplissage de la liste d'attente de la catégorie.

\*\*\*\*\*



CR

**Société Centrale Canine**  
155 Avenue Jean Jaurès, 93535 Aubervilliers  
*Commission Nationale d'Éducation et d'Activités Cynophiles*  
Président : Jean-Claude MÉTANS



## **Grand Prix de France d'Agility de la SCC** **Règlement 2019**

Le Grand Prix de France d'Agility est ouvert à tous les chiens, qu'ils soient ou non, inscrits sur un livre des origines ou annexe reconnu par la Fédération Cynologique Internationale (FCI). Il est organisé selon quatre classes de compétition : Standard, Master, Junior 11 et Handi.

Les binômes conducteur+chien se qualifient au moyen d'épreuves lors de concours nationaux. Dans les classes Standard, Master et Handi, les qualificatifs permettent d'accéder à un sélectif de zone.

Une finale réunit les binômes sélectionnés au niveau territorial pour désigner les vainqueurs du Grand Prix de France d'Agility de la S.C.C.

De plus des trophées spécifiques sont remis aux vainqueurs sur le cumul des deux premières manches, en Standard et Master.

Dans la classe Junior 11, les qualificatifs permettent d'accéder directement à la finale, sans obligation de passer par un sélectif de zone.

## 1. Règles spécifiques

Le Grand Prix de France d'Agility est régi par le règlement d'Agility de la S.C.C. étendu par les règles spécifiques précisées dans cette section.

### 1.1. Classes de compétition

- a) Quatre classes de compétition sont définies
- Standard : accessible aux binômes<sup>1</sup> Senior, Junior 14, Junior 18 en grade 1 ou 2
  - Master : accessible aux binômes Senior, Junior 14, Junior 18 en grade 3
  - Junior 11 : accessible aux binômes Junior 11 en grade 1 ou 2
  - Handi : accessible aux binômes Handi en grade 1 ou 2

### 1.2. Catégories

Les chiens sont répartis selon les 4 catégories du règlement d'agility de la S.C.C. : A, B, C, D

### 1.3. Détermination du T.P.S.

Le tableau suivant indique la méthode de calcul du TPS (temps de parcours standard).

Épreuves		Détermination du TPS
Sélectif	Épreuves Standard, Junior 11 et Handi	Moyenne des temps des 3 chiens les mieux classés + 20 %. Si moins de 3 chiens sont classés, on prend la moyenne des temps des chiens classés.+20%
	Épreuves Master	Moyenne des temps des 3 chiens les mieux classés + 15 %. Si moins de 3 chiens sont classés, on prend la moyenne des temps des chiens classés.+15%
Finale	Épreuves Standard, Junior 11 et Handi	Moyenne des temps des 3 chiens les mieux classés + 20 %. Si moins de 3 chiens sont classés, on prend la moyenne des temps des chiens classés.+20%
	Épreuves Master	Temps du chien le mieux classé + 15 %.

1 Rappel du règlement d'Agility de la S.C.C. : « binôme » correspond à un chien et son conducteur.

### 1.4. Classements

- a) Les classements élémentaires (qualificatif ou manche) sont effectués **conformément au règlement d'agility de la SCC**, c'est-à-dire dans l'ordre des critères suivants et par ordre croissant dans chaque critère : nombre de pénalités totales ; temps réalisé.
- b) Les classements cumulés sont effectués dans l'ordre des critères suivants et par ordre croissant dans chaque critère : **nombre d'éliminations ; cumul des pénalités totales ; cumul des temps réalisés.**

### 1.5. Affichage des résultats

- a) Les résultats doivent être affichés à la fin de chaque épreuve
- b) Les réclamations éventuelles doivent être portées dans les 20 minutes suivant l'affichage.
- c) Les résultats complets sont affichés au plus tard 20 minutes après ceux de la dernière manche et dans tous les cas avant la remise des prix

### 1.6. Jetons de qualifications

Selon la classe de compétition, un certain nombre de « jetons de qualification » doivent être obtenus pour participer au sélectif de zone ou à la finale. Ces jetons sont obtenus sur les épreuves de qualification, sans obligation de juges différents, selon le tableau suivant

Classe de compétition	Obtention des jetons de qualification	Nombre de jetons requis



Standard	1 jeton pour chaque Excellent (moins de 6 points de pénalité) sur les épreuves Agility 1, Agility 2, Agility 3, Agility Standard, Agility Master*, Jumping Standard ou Jumping Master	10 pour participer au sélectif de zone <b>Obtenus : soit sur l'année calendaire 2018 Soit sur l'année calendaire 2019</b>
Master	+ 1 jeton de bonus si 3 Excellents obtenus sur un même concours	
Junior 11	1 jeton pour chaque Excellent ou Très Bon (moins de 16 points de pénalité) sur les épreuves Agility 1, Agility 2, Agility Standard ou Jumping Standard + 1 jeton de bonus si 3 Excellents ou Très Bons obtenus sur un même concours	5 pour participer à la finale <b>Obtenus : soit sur l'année calendaire 2018 Soit sur l'année calendaire 2019</b>
Handi	Aucun qualificatif nécessaire	

### 1.7. Litiges

Les litiges sont réglés par le Président du jury (le juge le plus ancien dans la fonction) et l'organisateur

## 2. Organisation du sélectif de zone

Le sélectif de zone est organisé sur une seule journée.

### 2.1. Conditions de participation

- Pour chaque chien engagé, il faut être détenteur d'une licence de la SCC/CNEAC en cours de validité, d'une classe de conducteur correspondant à la classe de la compétition
- Les concurrents ne peuvent participer qu'au sélectif de zone correspondant à leur association canine territoriale.
- Dans les classes de compétition Standard et Master, le chien doit pouvoir présenter le nombre de jetons de qualification requis (cf. § 1.6)
- Un chien ne peut participer qu'à un seul sélectif pour la même finale
- S'ils peuvent présenter les qualificatifs nécessaires, les vainqueurs de la finale de l'année précédente, dans les classes de compétition Standard et Master, peuvent participer au sélectif de zone sans remettre en cause leur participation à la finale (cf. §0). Ces binômes participent au sélectif de zone dans la classe de compétition correspondant à leur grade à la date de celui-ci. Leur classement n'entre pas en jeu dans l'attribution des places sélectives.
- Les binômes Junior 11 ne participent pas au sélectif de zone. Ils peuvent accéder directement à la finale s'ils présentent les qualificatifs nécessaires (cf. § 3.1)

### 2.2. Inscriptions

- Dans les classes de compétition Standard et Master, un même conducteur peut s'inscrire avec plusieurs chiens. En classe Handi, un conducteur ne peut s'inscrire qu'avec un seul chien.
- Les inscriptions auront lieu à l'aide du système d'inscription en ligne de la CNEAC. Ne pourront s'inscrire que les chiens et binômes ayant les qualificatifs nécessaires.

- c) Une date limite pour les inscriptions est fixée par l'organisateur en accord avec les territoriales de la zone

### 2.3. Numéros des concurrents

Les numéros sont remis aux concurrents avant les épreuves

### 2.4. Epreuves

- a) Le sélectif de zone est organisé sur deux épreuves : 1 agility et 1 jumping  
b) Des parcours différents sont utilisés pour : (i) la classe Master, (ii) les classes Standard et Handi

### 2.5. Récompenses

Le titre de « *Vainqueur du Sélectif de zone Grand Prix de France d'Agility* » est décerné au vainqueur du cumul des 2 épreuves du Sélectif de zone (il faut avoir terminé au moins une épreuve) selon les classes et catégories suivantes :

- Master : catégories de chien A, B, C, D
- Standard : catégories de chien A, B, C, D
- Handi : catégories d'handicap H1, H2, H3, H4, H5

### 2.6. Sélection pour la finale

- a) Dans les classes de compétition Master, Standard et Handi, il faut avoir participé au sélectif de zone pour participer à la sélection pour la finale.
- b) Dans les classes de compétition Master et Standard
- Pour être sélectionnable, il faut avoir été classé sur au moins une des 2 épreuves du sélectif de zone.
  - Un quota Q de places sélectives d'équipes sélectionnées par catégorie est établi par la CNEAC en début d'année. Ce quota par catégorie ne peut en aucun cas être modifié.
  - Sont sélectionnés selon leur classement au cumul des 2 épreuves du sélectif de zone – les Q premiers chiens (on ne tient pas compte des éventuels vainqueurs de la finale de l'année précédente, qui sont sélectionnés d'office, cf. §3.1).
- c) Pour la classe Handi, sont sélectionnés tous les binômes ayant participé au sélectif de zone
- d) L'acceptation de la sélection s'effectue le jour du sélectif de zone, aucune modification ultérieure ne sera acceptée pour quelle raison que ce soit.
- e) Si un conducteur décline sa sélection, le suivant dans le classement sera sélectionné. Le désistement doit avoir lieu le jour du sélectif.
- Si le quota de la classe Master n'est pas rempli dans une catégorie, le quota résiduel peut être affecté à la classe Standard dans la même catégorie.
- Si le quota de la classe Standard n'est pas rempli dans une catégorie, le quota résiduel peut être affecté à la classe Master dans la même catégorie.
- La sélection s'effectue sous le contrôle et l'autorité du Président du jury.
- f) Dans la semaine suivant le sélectif, le CTT transmettra le dossier complet des binômes remplissant les conditions de participation, selon les modalités définies dans le document :
- « GPF Agility [année en cours] - Modalités de participation »

### 3. Finale

La finale se déroule sur deux jours consécutifs : samedi et dimanche.

#### 3.1. Conditions de participation

Peuvent participer à la finale :

- Les binômes sélectionnés au niveau de chaque Sélectif de zone ;
- Les binômes de la classe Handi ayant participé au sélectif de zone
- Les binômes de la classe Handi ne peut s'inscrire qu'avec un seul chien.
- Les binômes Junior 11 pouvant présenter 5 jetons de qualification (cf. § 1.6). Cela s'applique aussi aux binômes Junior 14 si le conducteur est dans l'année de ses 12 ans.
- Les binômes vainqueurs dans les classes de compétition Standard et Master à la finale de l'année précédente, et cela dans chaque catégorie. Chaque binôme vainqueur doit s'acquitter du montant de l'engagement auprès de leur C.T.T. Il participe dans la classe de compétition correspondant à leur grade, même si celui-ci a changé depuis la finale de l'année précédente. Si le binôme subit une quelconque modification (conducteur ou chien), autre que le grade, la sélection est caduque.

#### 3.2. Numéro des concurrents :

Les numéros sont remis aux concurrents avant les épreuves

#### 3.3. Epreuves :

a) Pour les classes Master, Standard de la catégories D : La finale se joue sur le cumul des 3 manches.

b) Pour la classe Handi :

Le nombre d'épreuves à la finale dépend du nombre d'inscrits dans cette classe :

- Si nombre d'inscrits  $\leq 12$  : 2 agility et 1 jumping
- Si nombre d'inscrits  $> 12$  : 1 agility et 1 jumping

La finale se joue sur le cumul des 2 ou 3 manches.

c) Pour la classe Junior 11 : La finale se joue sur le cumul des 3 manches.

d) Pour les classes Master, Standard des catégories A, B, C

- La finale du Grand Prix de France est organisée autour de trois manches de qualification et d'une épreuve finale. La manche 2 est une épreuve de jumping. Les manches 1 et 3, et l'épreuve finale sont des épreuves d'agility.
- Un certain nombre de binômes sont qualifiés pour participer à l'épreuve finale selon leur classement aux différentes manches.
- Le nombre de binômes qualifiés par manche est défini sur le tableau suivant

#### Classe de compétition standard :

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Manche 1	4	4	7	15
Manche 2	4	4	7	15
Manche 3	4	4	7	15
Total	12	12	21	45

#### Classe de compétition master :

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Manche 1	4	4	7	15
Manche 2	4	4	7	15
Manche 3	4	4	7	15

<i>Total</i>	12	12	21	45
--------------	----	----	----	----

### 3.3.4. Récompenses

- Le titre de « vainqueur du Grand Prix de France d'Agility » est décerné au vainqueur de l'épreuve Finale selon les classes de compétition et catégories suivantes  
Standard : Catégories de chien A, B, C  
Master : Catégorie de chien A, B, C
- Le titre de « vainqueur du Grand Prix de France d'Agility » est décerné au vainqueur du cumul des 3 épreuves de la finale selon les classes de compétition et catégories suivantes  
Handi : Catégorie d'Handicap H1, H2, H3, H4, H5
- Le titre de « vainqueur du Grand Prix de France d'Agility » est décerné au vainqueur du cumul des 3 épreuves de la finale selon les classes de compétition et catégories suivantes  
Junior 11 : Catégories de chien A, B, C, D
- Le titre de « vainqueur du Grand Prix de France d'Agility » est décerné au vainqueur du cumul des 3 épreuves de la finale selon les classes de compétition de la catégorie D

## 4. Trophées Spéciaux

4.1. Le trophée Claude BERNARD viendra récompenser les meilleurs binômes de la Classe Standard dans les catégories A, B, C, D au cumul des Manches 1 et 2

4.2. Le Trophée P. DECORTE viendra récompenser les meilleurs binômes de la Classe Master dans les catégories A, B, C, D au cumul des Manches 1 et 2

4.3. La remise de ces trophées aura lieu le samedi soir.

\*\*\*\*\*



**Société Centrale Canine**  
155 Avenue Jean Jaurès, 93535 Aubervilliers  
*Commission Nationale d'Éducation et d'Activités Cynophiles*  
Président : Jean-Claude MÉTANS



## Championnat de France Junior 2019

### Règlement

Le Championnat de France d'Agility des juniors est ouvert à tous les chiens, qu'ils soient ou non, inscrits sur un livre des origines ou annexe reconnu par la Fédération Cynologique Internationale (FCI).

La qualification pour ce championnat est directe, sans passer par des sélectifs.

### 3. Règles spécifiques

Le championnat de France d'agility des juniors est régi par le règlement d'agility de la SCC, étendu par les règles spécifiques précisées dans cette section.

#### 1. Classes de compétition

Trois classes de compétition sont définies :

- Junior 11 : accessible aux binômes Junior 11 en grade 2
- Junior 14 : accessible aux binômes Junior 14 en grade 2 ou 3
- Junior 18 : accessible aux binômes Junior 18 en grade 2 ou 3

#### 2. Catégories

Les chiens sont répartis selon les 4 catégories du règlement d'agility de la SCC : A, B, C, D.

#### 3. Détermination du TPS

Dans chaque épreuve, le TPS est déterminé à partir de la moyenne des temps réalisés par les 3 chiens les mieux classés dans la catégorie (en tenant compte des seules pénalités de parcours)

- Majorée de 15 % pour les J18 et J14.
- Majorée de 20% pour les J11.

Si moins de 3 chiens sont classés, on prend la moyenne des temps des chiens classés majorée de 15% pour les J14 et J18, majorée de 20% pour les J11.

#### 4. Classements

- Les classements élémentaires sont effectués conformément au règlement d'agility de la SCC, c'est-à-dire par l'ordre des critères suivants et par ordre croissant dans chaque critère : nombre de pénalités totales ; temps réalisé.
- Les classements cumulés sont effectués par l'ordre des critères suivants et par ordre croissant dans chaque critère : nombre d'éliminations ; cumul des pénalités totales ; cumul des temps réalisés.

Pour chaque chien dans le classement, on attribue le nombre de points suivant :

Classement	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Nombre de points	5078	4299	3639	3080	2607	2207	1868	1581	1338	1133	959	812	687	581	492

Classement	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
Nombre de points	416	352	298	252	214	181	153	129	109	93	78	66	56	47	40

Le classement final est obtenu par ordre décroissant du nombre de points total obtenu sur les trois épreuves par chaque équipe. Les ex-aequo sont départagés en plaçant en premier l'équipe dont la somme des temps obtenus sur les trois épreuves est la plus petite.

#### 5. Affichage des résultats

- Les résultats doivent être affichés à la fin de chaque épreuve.
- Les réclamations éventuelles doivent être portées dans les 20 minutes suivant l'affichage.
- Les résultats complets sont affichés au plus tard 20 minutes après ceux de la dernière manche et dans tous les cas avant la remise des prix.

## 6. Litiges

Les litiges sont réglés par le Président du jury (le juge le plus ancien dans la fonction) et l'organisateur.

## 4. Organisation

---

Le championnat se déroule sur deux jours consécutifs : samedi et dimanche.

### 1. Conditions de participation

- a) Pour chaque chien engagé, il faut être détenteur d'une licence jeune de la SCC/CNEAC en cours de validité.
- b) Selon sa classe, le binôme conducteur+chien doit satisfaire les conditions précisées sur le tableau suivant :

Classe	Conditions d'accès au Championnat
Junior 11	Être en grade 2
Junior 14	Être en grade 3, ou avoir obtenu, 3 EXC sur des parcours Agility 2. Soit sur l'année calendaire 2018 Soit sur l'année calendaire 2019
Junior 18	Être en grade 3, ou avoir obtenu, 3 EXC sur des parcours Agility 2. Soit sur l'année calendaire 2018 Soit sur l'année calendaire 2019

### 2. Inscription

- a) Les inscriptions auront lieu à l'aide du système d'inscription en ligne de la CNEAC. Ne pourront s'inscrire que les binômes ayant les qualificatifs nécessaires.
- b) Le jeune conducteur ne peut s'inscrire et concourir qu'avec au maximum deux chiens.
- c) Un même chien ne peut être conduit que par un seul conducteur, à l'exception d'un chien en Junior 11, qui peut être conduit par un (seul) autre conducteur en Junior 14 ou en Junior 18.

### 3. Numéros des concurrents

Des numéros sont remis aux concurrents avant les épreuves, sur présentation de la licence.

### 4. Épreuves

Pour chaque classe (Junior 11, Junior 14 et Junior 18, cf. §0), la finale se joue sur 3 épreuves : 2 agility et 1 jumping (avec des parcours différents pour chaque classe).

### 5. Récompenses

- a) Le titre de « *Champion de France d'Agility* » est décerné au vainqueur du cumul des 3 épreuves (il faut avoir terminé au moins une épreuve), et cela pour chaque classe (Junior 11, Junior 14 et Junior 18) et chaque catégorie (A, B, C, D).
- b) Les vainqueurs des catégories A, B et C dans les classes Junior 11 - 14 et Junior 18 sont qualifiés d'office pour le prochain European Open Junior (où ils devront concourir dans le groupe d'âge correspondant à l'âge du conducteur à ce moment-là et dans la catégorie FCI correspondant à la taille du chien).

## Les pistes de travail de l'agility pour tous 2020

Remerciements aux personnes ayant participé activement à la consultation

### Principes de base :

- L'agility est une discipline canine sportive, un concours d'agility relève de la compétition.
- L'agility se doit de rester une discipline ouverte à tous les chiens, en respectant le bien-être animal
- Les chiens comme les maîtres ne sont pas égaux dans cette compétition : expérience, âge, vitesse de déplacement, ...
- Une équipe sans expérience en agility doit trouver sa place dans un concours, tout comme une équipe plus expérimentée.
- Les épreuves standard sont du niveau grade 2 et les épreuves master sont du niveau grade 3 et non pas de niveaux intermédiaires (respectivement 1-2 et 2-3). Ce point est à l'ordre du jour du séminaire des juges.
- Les chiens doivent être toisés officiellement (à l'ordre du jour du séminaire des juges)

### Axes de travail :

Suite à la consultation, voici les grands axes (à venir) de travail du GTA après accord de la commission :

**GRADE 1** : La difficulté réside surtout dans le fait que les équipes de ce grade, concourent sur une épreuve de niveau grade 1 et deux épreuves de niveau grade 2 dans un concours classique. Ce souci a amené la commission à créer les concours dénommés « spécial débutants », qui malheureusement sont encore trop peu nombreux.

Il faudrait davantage de ce type de concours qui sont demandés par les compétiteurs, mais ce point reste toutefois du bon vouloir des clubs. Certains clubs remontent le fait qu'ils ne peuvent pas équilibrer leur budget avec si peu de chiens.

Une piste : possibilité d'ouvrir ces concours à davantage de chiens, tout en faisant en sorte de prendre davantage de temps avec les équipes. Ce qui pourrait donner 3 épreuves (2 agility 1 et 1 jumping), avec pour chacune, des possibilités d'obtention de jetons et un maximum de 70 chiens. Si moins de 50 chiens, possibilité de revenir à quatre épreuves (avec possibilité d'obtention de jetons).

Coupler ce type de concours une même journée avec un spécial grade 3 (avec nouvelles conditions à définir) pourrait être aussi une possibilité.

(On pourrait aussi imaginer des concours à deux épreuves (au lieu de trois) pour dans chaque grade 1, 2 et 3 (ce qui ferait 6 épreuves sur une journée et 300 passages maximum pour le juge) mais ce ne serait sans doute pas le souhait de la majorité des compétiteurs)

Autre point : donner la possibilité à une équipe de rester en grade 1 si elle le souhaite, et cela même après l'obtention des conditions permettant de passer en grade 2.

**GRADE 2** : Ce grade est le plus hétérogène tant par le niveau des aspirations des compétiteurs que par celui des possibilités sportives des équipes.

En partant de ce constat, on pourrait diviser ce grade en deux groupes qui participeraient **au mêmes épreuves le jour d'un concours et en même temps**, mais avec un **TPS différend**.

- Le groupe **Sport** qui serait celui des équipes ne pouvant rivaliser en vitesse pour diverses raisons avec d'autres équipes. Le TPS serait celui qui est calculé actuellement sur les épreuves de grade 2.
- Le groupe **Performance** qui serait celui des équipes plus rapides. Le TPS serait calculé de façon un peu plus serrée.

Que l'on soit Grade 2 Sport ou bien Grade 2 Performance, les sélectifs et finales seraient accessibles à tous mais les proportions sur les quotas d'accession aux finales du Championnat de France et du GPF ne seront plus les mêmes (1/3 pour Sport par exemple et 2/3 pour Performance). Le Trophée resterait ouvert à tous.

Si ce système se met en place en fin d'année par exemple, les compétiteurs auraient libre choix pour l'année 2020, de se placer en Sport ou en Performance. Une régulation serait faite par la suite automatiquement par le GT Informatique et Licences sur des critères à définir (passage de Sport à Performance uniquement). Dans le groupe Performance, le passage en grade 3 serait fait de façon automatique dès que des critères (qui restent à déterminer) seraient remplis. Le passage volontaire en grade 3 dans les conditions actuelles serait conservé

Une équipe passant en cours d'année de grade 1 en grade 2, choisirait son groupe, la régulation se faisant par la suite au vu des résultats.

**La difficulté sera de définir les seuils ou bien les intervalles de seuils qui resteraient à définir.**

Un concours « spécial grade 2 » est à l'étude car très demandé.

La remise des prix se ferait au bon vouloir des clubs : le fait de mettre deux groupes donc deux classements ne signifie pas que l'on doublerait les récompenses. Une réflexion est d'ailleurs à envisager sur les remises des prix souvent longues...et désertées.

**GRADE 3 :** Peu de retours sur le grade 3 qui semble satisfaire les compétiteurs. Reste à définir le principe de « redescente » du grade 3 au grade 2. Nous nous interrogeons sur l'intérêt de diviser le grade 3 en deux groupes, à l'instar du grade 2. Peut-être à l'étude par la suite...

Beaucoup de compétiteurs souhaiteraient faire les épreuves master tout en étant en grade 2. Nous ne sommes pas favorables à cela : ces équipes, alors qu'elles sont en grade 2, feraient une épreuve de grade 2 et 2 épreuves de grade 3, ce qui instaurerait un grade intermédiaire que nous ne souhaitons pas. La raison invoquée par ces compétiteurs est le fait de « s'essayer » sur des épreuves d'un niveau supérieur.

Nous travaillerions plutôt sur la chose suivante : Imaginons une équipe mise d'office (par exemple) en grade 3 en raison de ses résultats en grade 2 Performance : si, sur un nombre d'épreuves à définir, cette équipe n'est visiblement pas à sa place (critères à définir), il lui serait tout à fait possible de revenir en grade 2 Performance. Pour cette raison, le GTA doit s'attacher à travailler aussi sur la redescente en grade 2 et ses critères. C'est aussi un point important.

**DIVERS :** Réflexions à mener :

- Sur le changement de grade entre sélectif et finales,
- Sur les dates des sélectifs lorsqu'une finale a lieu en fin d'année.

Nous restons à votre écoute : [gta@sportsamins.fr](mailto:gta@sportsamins.fr)

Pour Le GTA,  
Maryannic Jourden,

**Fin de réunion de la commission à 16 heures trente.**